



Conseil économique et social

Distr. générale
9 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs
stratégiques, mesures à prendre dans les domaines
critiques et nouvelles mesures et initiatives**

Déclaration présentée par le Conseil national des femmes de Catalogne, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution [1996/31](#) du Conseil économique et social



Déclaration

La Déclaration du Millénaire, signée en 2000, engage les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à prendre de nouvelles mesures et à unir leurs efforts pour lutter contre la pauvreté, la faim, l'analphabétisme, la maladie, la mortalité infantile et maternelle, la discrimination contre les femmes et la dégradation de l'environnement, et prie instamment les pays riches à prendre des mesures pour alléger la dette des pays pauvres. Ces huit objectifs du Millénaire pour le développement énoncés dans la Déclaration sont ceux qui ont été proposés d'atteindre d'ici à 2015 dans toute la planète.

La crise économique mondiale, qui a débuté en 2008, a également touché notre pays dont l'activité économique a fléchi cette même année. Pour cette raison, et face à l'absence de perspectives, plus d'un demi million de personnes – majoritairement des migrants – ont quitté la Catalogne au cours des cinq dernières années, ce qui représente 7,3 % de la population du pays, selon l'Institut de statistique de Catalogne. Ce chiffre est susceptible d'augmenter si le marché de l'emploi ne s'améliore pas. En effet, actuellement, le taux de chômage s'élève à 23,85 % (deuxième trimestre de 2013). Vu la situation dans laquelle le pays se trouve, nous apprécions la valeur des données des objectifs du Millénaire pour le développement.

1. Éliminer l'extrême pauvreté

Le taux de risque de pauvreté évaluée par la stratégie européenne 2020, a augmenté de 4,5 points en trois ans en Catalogne, passant de 22,2 % en 2009 à 26,7 % en 2011. En Espagne, cette croissance s'élève à 3,6 points (23,4 % en 2009 contre 27 % en 2011), tandis que dans la zone euro, elle est de 1,5 point (21,2 % en 2009 contre 22,7 % en 2011).

L'accès au marché du travail constitue un facteur pouvant aider à réduire la pauvreté dans les ménages. Dans notre société, l'accès à un travail rémunéré et digne représente un élément indispensable pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale mais une fois de plus, les données ne sont pas très encourageantes : en 2011, 10,5 % de la population catalane vivait dans des ménages avec une très faible intensité de travail (où les adultes – âgés entre 18 et 59 ans – ont utilisé moins de 20 % de leur potentiel de travail durant l'année écoulée). Pour cette même année, les données concernant l'Espagne sont de 12,2 % et de 10 % pour l'Union européenne.

Deux informations supplémentaires, à savoir le revenu moyen annuel net et le coût moyen des ménages (données issues de l'Institut de statistique de Catalogne) confirmer la dégradation de l'état de bien-être de la population. De quels moyens disposent les familles pour subsister pendant une année? Selon les calculs, en 2011, une personne avait besoin de 10 101 euros en Catalogne (15 133 euros par unité de consommation) et de 9 446 euros en Espagne (14 251 euros par unité de consommation). Quelles sont les dépenses annuelles moyennes de ces familles? En Catalogne, cette même année, elles s'élevaient à 31 729 euros par personne (18 371 euros par unité de consommation) et de 11 137 euros en Espagne (16 873 euros par unité de consommation).

Avec de tels chiffres, il n'est pas surprenant que le taux de risque de pauvreté en 2011 était de 31,5 % en Catalogne. Si nous examinons les données en tenant

compte de la problématique hommes-femmes, les femmes sont clairement défavorisées :

- Taux de risque de pauvreté : 20,3 % (total : 19,1 %);
- Ménages rencontrant des difficultés à joindre les deux bouts à la fin du mois : 24,2 % (total : 21,7 %).

Mais le développement des femmes se voit également compromis en raison des politiques qui impliquent une régression dans la réalisation des droits obtenus, lesquels permettaient aux femmes d'intégrer pleinement le marché du travail et favoriseraient leur indépendance économique et leur autonomie personnelle.

Il faut encore ajouter à cela d'autres facteurs qui font que, actuellement, les perspectives pour les femmes sont très négatives dans notre pays et ce, beaucoup plus que pour les hommes. Citons par entres autres, l'existence de différences significatives entre les hommes et les femmes liées à l'organisation et à la responsabilité en ce qui concerne les travaux domestiques et de soins aux personnes ou bien encore, les différences salariales qui exacerbent le risque de pauvreté des femmes.

Par ailleurs, il faut tenir compte du fait que, le développement des femmes est lié à celui de leurs enfants qui, par conséquent, connaissent une dégradation de leur qualité de vie, ce qui aura de graves répercussions sur leur avenir.

2. L'enseignement primaire universel

Selon l'étude « La educación postobligatoria en Cataluña: ejes de desigualdad en las trayectorias formativas más allá de la ESO », les filles obtiennent de meilleurs résultats dans l'enseignement secondaire obligatoire et ont 1,5 fois plus de chances que les garçons d'obtenir leur diplôme de fin d'études. En outre, le nombre de filles qui entendent poursuivre leurs études jusqu'au baccalauréat est deux fois plus élevé que celui des garçons, entraînant ainsi une présence féminine plus accrue dans l'enseignement secondaire non obligatoire : si en dernière année d'enseignement secondaire obligatoire les filles représentent 49,8 % de la population étudiante, elles sont 53,5 % au baccalauréat.

Il est réconfortant de savoir que les filles ont de bons résultats scolaires, mais malheureusement, force est de constater que les stéréotypes perdurent et que les filles continuent d'étudier des domaines conduisant à des professions moins valorisées; les femmes sont absentes des études technologiques et d'ingénierie tandis qu'aucun homme n'a été recensé dans les cursus en sciences humaines. Voilà ce qui alimente le déséquilibre présent dans le monde du travail salarié et, surtout, qui fait qu'il n'y a pas une réorganisation et redistribution du temps et du travail domestique entre hommes et femmes dans leur vie familiale.

3. Politiques d'égalité et autonomisation

La Déclaration de Beijing souligne que l'autonomisation et le développement des femmes sont nécessaires pour que l'égalité des chances entre hommes et femmes soit assurée. Cela inclut leur participation à la prise de décisions et l'accès au pouvoir, pour contribuer à un monde plus juste, exempt de toute violence. L'autonomisation des femmes comporte une dimension à la fois personnelle et collective. Cette dernière prend la forme d'actions sociales et politiques qui

renforcent et favorisent le degré d'autonomie et d'intervention des femmes dans tous les domaines.

Le Conseil de l'Europe établit à 40 % le taux de participation minimale des femmes qu'il considère comme équilibré. Malgré les progrès observés au cours des dernières années, si nous examinons les diverses institutions politiques catalanes, nous pouvons remarquer que des améliorations doivent encore être apportées en ce qui concerne l'autonomisation des femmes et leur visibilité au sein d'instances de prise de décision et de postes de pouvoir.

Aux élections municipales 2011, les femmes maires représentaient 14,2 % contre 85,8 % d'hommes. Malgré les progrès (elles représentaient seulement 4 % entre 1991 et 1995), le taux reste faible. La parité des sexes est presque atteinte au sein du parlement de Catalogne : dans l'actuelle législature (2012-2016), les femmes représentent 40 %.

Selon des études récentes (2012) la présence féminine dans les entreprises catalanes s'élève à seulement 29 %. Dans les entreprises comptant plus de 250 employés et ayant adopté un plan pour l'égalité, la participation des femmes est de 13 %. En outre, les conseils d'administration des entreprises publiques, avec une participation majoritaire de la Generalitat, comptent 24 % de femmes. En vue d'assurer la parité entre les sexes (40 %), 865 femmes devraient être intégrées aux conseils d'administration des grandes entreprises catalanes comptant plus de 250 employé(e)s.

Si nous dressons une analyse par secteur, les femmes sont moins représentées dans les domaines de la construction et de l'énergie. Seulement 1 entreprise sur 5 compte des femmes dans son conseil d'administration. Dans le secteur des services, la présence féminine ne dépasse pas les 35 %.

Le Conseil national des femmes de Catalogne, organe de participation et de consultation de l'Institut Català de les Dones, qui regroupe plus de 300 entités de femmes, lance un appel pour :

- Demander l'optimisation des ressources et des services publics pour qu'ils n'entraînent pas d'incidences négatives sur la qualité de vie des femmes, malgré le contexte économique difficile
- Miser sur une école mixte en faveur de l'égalité et de la différence entre les sexes, qui élimine les stéréotypes et rôles attribués aux femmes et aux hommes, évitant ainsi les formes et contenus androcentriques.
- Veiller à une représentation équilibrée entre les sexes (40 %-60 %) dans tous les tous les organes et instances de prise de décision, qui facilite la coresponsabilité entre hommes et femmes.